

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2020**

L'an Deux Mil vingt, le 2 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire causée par le COVID-19, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
présents : 13 représentés : 1 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames CELERIEN Françoise, Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Mesdames Aurore CHARLEMAGNE, Delphine HUGOT, Martine SUNDBERG, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Mathieu GASCARD et Arnaud LAVENDOMNE.

Absent excusé : Henri DUC.

Pouvoir : Joël RIMET a donné pouvoir à Bruno VITTE.

ORDRE DU JOUR :

- Révision du taux de la Taxe d'Aménagement
- Programme pour l'extension des vestiaires multi-sports et d'aménagement des existants – Détermination de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération – demande de subvention DETR et/ou DSIL
- Budget commune : Décision modificative n°2
- Autorisation pour la réalisation de travaux au terrain sportif
- Transfert du PLU à la communauté d'agglomération
- Informations et Questions diverses
 - Plan de relance
 - Projets du mandat

Madame Jeannine FOURNAT a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Introduction du maire :

Durant cette nouvelle période de confinement, il nous faut être attentifs et à l'écoute des citoyens.

Le soutien affirmé aux commerçants fermés par obligation sanitaire, en faisant leur promotion via nos supports de communication et en restant ouvert à toutes leurs initiatives alternatives.

Le commerce de proximité doit être soutenu par nous les élus et par l'ensemble de notre population tout au long de l'année, c'est essentiel pour la qualité de vie dans notre village.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations (Approbation des rapports d'activités des services déchets et assainissement 2019).

Révision du taux de la taxe d'aménagement

Par délibération du 24 octobre 2011, la municipalité avait mis en place la taxe d'aménagement au taux de 5% remplaçant ainsi la taxe locale d'équipement.

Par délibération du 12 octobre 2015, la municipalité avait décidé de réviser le taux de la taxe d'aménagement au taux de 4%.

Considérant que l'article L.331-14 du code de l'urbanisme permet une modification du taux de cette taxe par délibération du conseil municipal.

L'assemblée a décidé de modifier et d'instituer le taux à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

Bruno VITTE précise également que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du code de l'urbanisme.

Demande de subvention auprès de la DETR – Rénovation des vestiaires sportifs

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés afin de mettre aux normes les vestiaires multi-sports pour un montant total HT estimé à 208 378,51 €.

La commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès de l'Etat par le biais de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Budget Commune : Décision modificative n°2

Jeannine FOURNAT informe qu'il est nécessaire, à la demande de la trésorerie, d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures de fonctionnement et d'investissement et de maintenir le budget de la commune à l'équilibre.

Autorisation pour la réalisation de travaux au terrain sportif

Le patrimoine sportif municipal doit prendre en considération dans son évolution, non seulement les exigences des utilisateurs, mais également l'accroissement du nombre de pratiquants, et bien entendu l'état des installations existantes. Ce faisant, la commune doit mettre à disposition des utilisateurs des outils adaptés et performants, répondant aux besoins de ces derniers.

Depuis plusieurs années, les opérations de maintenance sont fréquentes et aujourd'hui, il est indispensable de procéder :

* à l'installation de l'éclairage du nouveau terrain.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise l'association l'Espérance Hostunoise à réaliser ces travaux sur le terrain sportif communal situé au 1 stade Georges Lapassat à Hostun.

Transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

La loi ALUR de 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population.

Il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

A ce titre, l'assemblée s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Approbation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2019

Bruno VITTE présente le rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets de l'année 2019. Il précise que le rapport se tient à la disposition du public.

Grâce aux rapports individuels, des ajustements est possible d'ailleurs, la communauté d'agglomération nous a rajouté des conteneurs de tri devant le local technique.

Après concertation, le conseil municipal approuve le rapport présenté.

Approbation du rapport sur la qualité du service assainissement 2019

Bruno VITTE présente le rapport sur la qualité du service assainissement 2019, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Après concertation, le conseil municipal approuve le rapport présenté.

Informations diverses

* **Projets de mandat** : Bruno VITTE a réalisé une projection des projets sur tout le mandat. Il a présenté les principaux travaux notamment les vestiaires multi-sports, l'aménagement du cœur de village, l'achat d'une salle de réunion appartenant à DAH, la finition des travaux pour l'embellissement du lotissement Les Marnes, les fermetures de la salle des fêtes.

* **Rentrée scolaire du 2 novembre** : Un changement d'horaires des rentrées des élèves et des sorties a été mis en place suite à l'application des nouveaux protocoles. Le port du masque des enfants de plus de 6 ans est respecté.

* **Cérémonie du 11 novembre 2020** : Nous attendons les consignes pour commémorer la cérémonie du 11 novembre prochain. Rendez-vous mercredi à 11h15 sur la place de l'église.

* **Recensement de la population** : Le dossier de préparation pour la campagne de recensement avance bien. Nous venons de recruter deux agents recenseurs pour réaliser les tournées de collecte du 21 janvier au 20 février 2021.

* **Points sur les travaux de voirie** : Benoit VILLARD indique que courant novembre, des travaux d'enrobé vont être entrepris sur trois chemins. Des emplois partiels ont été réalisés sur toute la commune.

* **Repas du CCAS** : Le repas du CCAS du samedi 12 décembre prochain se réinvente suite à la crise sanitaire. Le restaurant Le Chat Vert vous propose un repas festif à emporter qui comprendra un plat en sauce avec sa garniture accompagné d'un dessert.

* **Défibrillateur** : Nous avons acquis un deuxième défibrillateur qui vient d'être installé au stade de foot.

La séance est levée à 20 heures 50.

Prochaine réunion le lundi 7 décembre 2020 à 19h30